

CAP Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)

Candidats individuels

Session 2024 – Dates de retour des documents (attestations PFMP (stage) ou d'expérience professionnelle / fiches d'activité EP1 et Projet d'accueil réel EP3)

<p>Attestations de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) (stage) ET/OU <u>d'expérience professionnelle</u></p>	<p>Date limite de réception : pour <u>le mercredi 20 mars 2024</u></p> <p>Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :</p> <p>Rectorat de Lille Département des Examens et Concours Bureau CAP – DEC 12 144 rue de BAVAY BP 709 59033 LILLE CEDEX</p> <p>Si les justificatifs et documents ne sont pas réceptionnés, le 20 mars 2024, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles.</p>
<p><u>Les DEUX fiches d'activités de l'épreuve EP1 Accompagner le développement du jeune enfant</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un soin du quotidien <p><u>et</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages) <p><u>ATTENTION</u> : L'attestation de PFMP (stage) ou d'expérience professionnelle auprès d'enfants de 0 à 3 ans sera jointe à ces deux fiches.</p>	<p>Date limite de réception : pour <u>le vendredi 19 avril 2024</u></p> <p>Ces fiches seront adressées directement par courrier recommandé avec accusé de réception <u>au centre d'examen au sein duquel vous serez affecté(e)</u></p> <p>Si les justificatifs et documents ne sont pas réceptionnés, le 19 avril 2024, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve EP1.</p>
<p><u>Projet d'accueil réel de l'épreuve EP3 Exercer son activité en accueil individuel</u> (il concerne uniquement les candidats individuels « assistants maternels » et « employés à domicile »).</p>	<p>Date limite de réception : pour <u>le vendredi 19 avril 2024</u></p> <p>Ce projet d'accueil réel sera adressé directement <u>au centre d'examen au sein duquel vous serez affecté(e)</u>.</p> <p>Si les justificatifs et documents ne sont pas réceptionnés, le 19 avril 2024, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve EP3.</p>